

**ASSOCIATION MARCEL HICTER
POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH**

**CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE ET POLITIQUE
CULTURELLE
LE "CAS" D'ISTANBUL ET DE LA TURQUIE**

Par Raymond Weber

**OCTOBRE
2010**

CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE ET POLITIQUE CULTURELLE

LE “CAS” D’ISTANBUL ET DE LA TURQUIE

CAPITALE CULTURELLE EUROPÉENNE: UN CONCEPT POUR FÉDÉRER QUI NE VAUT QUE S’IL SE SITUE DANS UN CADRE ÉLARGI ET VOLONTARISTE

Par Raymond Weber, Président de l’Association Marcel Hicter

Le statut de capitale culturelle européenne est un titre attribué, pendant un an, à une ville européenne. L’attribution de ce titre a été lancée le 13 juin 1985 par le Conseil des ministres de l’Union européenne à l’initiative de la ministre grecque de la Culture, Melina Mercouri et du ministre de la Culture français, Jack Lang, dans le but de rapprocher les citoyens de l’Union européenne, de faire avancer les politiques culturelles des pays membres et de renforcer la dimension européenne de la culture.

Istanbul est, depuis le 16 janvier 2010, capitale européenne de la culture. Cet événement, qui a été inauguré par le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, implique une lourde responsabilité et constitue un énorme défi pour la Turquie qui est candidate à l’Union européenne.

Le concept de « capitale européenne de la culture » vaut-il par lui-même? Peut-être pas. Être désigné « capitale européenne de la culture » motive l’action culturelle d’une ville et d’une région à mobiliser les artistes et acteurs culturels et à faire connaître les richesses culturelles de ces lieux, mais pas nécessairement à faire avancer les politiques culturelles. Luxembourg et Luxembourg/Grande Région ont été à deux reprises « capitale européenne de la culture ». Si 1995 a été

l’occasion de réveiller l’intérêt culturel auprès d’un public plus large et de parfaire les infrastructures culturelles, 2007 a permis de développer les coopérations culturelles, d’une part avec Sibiu (Roumanie), d’autre part avec les régions limitrophes du Luxembourg, en Allemagne, en Belgique et en France.

Mais l’essentiel se passe quand les lampions de la fête sont éteints. Il faut alors redynamiser les énergies, souvent avec des réductions budgétaires importantes. Ce fut, par exemple, le cas de Thessalonique qui subit une disette budgétaire radicale pendant plusieurs années après avoir été capitale culturelle.

Istanbul a été choisie comme “capitale culturelle européenne 2010”. La Turquie, à la recherche d’éléments fédérateurs de l’identité panturque et à la recherche d’une intégration à l’Europe, a demandé et accepté ce poste cette année. Le programme d’Istanbul est de très grande qualité. Il agrandira sûrement encore le prestige que cette ville-phare con-

naît déjà.

UN ENRICHISSEMENT POUR L'UNION EUROPÉENNE

L'entrée de la Turquie dans l'UE peut constituer un formidable enrichissement culturel pour l'Union européenne.

A cheval sur deux continents, se nourrissant des traditions de l'empire ottoman (Etat multinational respectueux de ses minorités culturelles), de l'islam, de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Europe, les cultures turques (comprenant aussi les cultures kurdes, arméniennes, arabes et grecques) sont d'une richesse incroyable, non seulement dans leur patrimoine (mosquée bleue, musée de Sainte-Sophie, palais de Topkapi, musée d'Ephèse, etc.), mais aussi dans leurs expressions contemporaines comme la littérature ou le cinéma. Quel pays réunit des écrivains aussi prestigieux que Yasar Kemal, Nazim Hikmet, Nedim Gürsel et Orhan Pamuk, pour ne citer qu'eux, ou, dans le secteur cinématographique, de films tels que Yol et Mur d'Yilmaz Güney ? Et il y a encore tant d'exemples à donner dans les autres secteurs de la production culturelle turque contemporaine !

La Turquie, qui développe ces dernières années une politique étrangère très dynamique, peut également jouer le rôle de « pont » entre l'Union et des pays avec lesquels l'UE éprouve des difficultés à dialoguer, tels que l'Iran et la Syrie. Et même s'il y a actuellement un froid dans les relations qu'elle entretient avec Israël, la Turquie peut reprendre son rôle de médiateur dans ce conflit qui met constamment en danger l'Alliance des civilisations au niveau mondial, alliance dont la Turquie fut cofondatrice.

Mais il reste cependant à la Turquie de réels problèmes à résoudre avant l'accession à l'Union européenne : notamment, le respect des droits de l'homme, la nécessaire démocratisation de la société turque et le respect des minorités. Il est, par exemple, crucial que la reconnaissance de la très importante minorité kurde soit réalisée dans ses dimensions culturelles, sociales et politiques, faute de quoi il sera très difficile de parachever la réalisation d'un Etat démocratique moderne et de répondre aux conditions d'adhésion de l'Union européenne.

Pour se convaincre du chemin à parcourir, on peut se référer à l'article 301 du code pénal de 2005 qui a permis de mettre en accusation Orhan Pamuk, Prix Nobel de littérature 2006, pour « dénigrement public de l'identité turque ». Il s'agit là de pratiques peu compatibles avec les politiques et l'esprit de l'Union européenne.

LA CULTURE POUR PLUS DE DÉMOCRATIE ?

Les politiques culturelles innovatrices peuvent-elles faciliter la démocratisation en Turquie ? Il s'agit d'un réel défi.

Une politique culturelle, telle qu'elle fut définie dans la Déclaration d'Arc et Senans (en 1972), dit que "toute politique culturelle a pour objectif fondamental la mise en œuvre de l'ensemble des moyens capables de développer les possibilités de l'expression et d'assurer la liberté de celle-ci. Il s'agit de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification. Il y a lieu, en conséquence, de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent, de reconnaître la diversité culturelle en garantissant l'existence et le développement des milieux les plus faibles."

Une telle politique, qui ne constitue pas une fin en soi et qui n'intervient pas sur les contenus culturels, ne manquera pas de libérer le potentiel émancipateur qui se trouve dans la créativité artistique et la création culturelle. En effet, c'est en établissant un cadre permettant aux artistes et aux opérateurs culturels de s'exprimer librement que la « richesse qui sommeille » pourra se réveiller !

QUEL RÔLE POURRAIT JOUER UNE POLITIQUE CULTURELLE PRENANT EN COMPTE CERTAINES FORMES DE DÉMOCRATIE CULTURELLE ?

La Turquie se trouve, actuellement, en plein exercice d'évaluation de sa politique culturelle (National Policy Review). Le processus d'adoption du rapport de la politique culturelle nationale fut long et difficile. L'équipe mandatée par le Conseil de l'Europe a même publié une « évaluation alternative » en 2009.

Certains enjeux sensibles que le rapport devait aborder, tels que les droits des minorités, reportent l'adoption du rapport national par le gouvernement turc. La politique culturelle de la Turquie devrait cependant se retrouver sur le compendium des politiques culturelles en Europe (<http://www.culturalpolicies.net/web/index.php>). Celui-ci constitue, en effet, un outil de travail indispensable à tous ceux qui sont concernés par les politiques culturelles, en raison de la foule d'informations disponibles sur les institutions et les principaux acteurs, mais aussi comme ouverture d'esprit vers d'autres pratiques et manières de faire. En ce sens, le compendium représente une "boîte à idées et à outils" autant qu'un levier pour comprendre et réaliser des coopérations internationales.

Concernant les Cultural Policy Reviews, il faut insister sur le fait que l'évaluation d'une politique culturelle, d'abord au niveau national, ensuite au niveau européen, fait partie intégrante du processus de définition et de mise en œuvre d'une stratégie d'action culturelle. Le fait que ce processus semble long et difficile doit nous rappeler que ce qui est important, en fin de compte, ce n'est pas tant le document final, mais toute la conscientisation, les discussions souvent conflictuelles, l'expression des différences d'opinion et la recherche de démarches communes.

Il est par ailleurs important de noter que, pour qu'une politique culturelle entraîne des changements positifs, elle ne doit pas être imposée d'en haut, mais qu'elle doit être le résultat d'une vaste discussion politique pour la définir et, après une évaluation en transparence, impliquant un maximum d'artistes et d'acteurs culturels pour la juger (approche bottom-up). Les "états généraux de la culture" mis en place depuis 1987 par l'homme politique Jack Ralite en France et qui regroupent plus de 4.000 artistes de toutes disciplines esthétiques et sensibilités en est un bon exemple.

Néanmoins, une approche de type top-down peut également avoir certains effets positifs. De décembre 2004 à juin 2005, la Communauté française de Belgique a mené des "états généraux de la culture", avec des artistes et des acteurs culturels concernés. Des propositions concrètes en sont sorties et ont été formulées comme des "priorités culture".

En Allemagne également, en décembre 2007, une commission d'enquête du Bundestag a soumis le rapport "Kultur in Deutschland" contenant quelque quatre cents propositions d'action après avoir travaillé pendant quatre ans sur ce thème avec l'implication de tous les partis représentés au Bundestag en s'appuyant sur des « hearings » et des études.

En fin de compte, le plus important pour la Turquie, c'est que la dynamique extraordinaire qu'a créée cet événement auprès des artistes et des acteurs culturels dans le pays ne retombe pas, mais continue au contraire à se développer, tout autant entre les différentes communautés vivant en Turquie qu'en dialogue avec les autres cultures du monde. Le « développement durable » doit aussi s'appliquer à la culture.